



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 18 Février 2011**

L' an deux mille onze et le dix huit Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, MERCIER Nadine, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BEAUNÉ Olivier, BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, DESOEUVRE Joël, LEBERT Thierry, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, ROBIL Jarno

Absent(s) : Mme THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GUET Patrick, à M. LEONARD Jérôme, RAHAL Joseph, à M. DUPUIS Pascal, SAVARD Olivier à M. LEBERT Thierry,

Excusé(s) : Mme GENDRON Brigitte

M. LEBERT Thierry a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 14 Février 2011

Date d'affichage : 14 Février 2011

SOMMAIRE

- **DÉTERMINATION des TAUX de PROMOTION pour les AVANCEMENTS de GRADE**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - COMMUNE**
- **SUBVENTIONS COMMUNALES MAJ. 2**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ASSAINISSEMENT -**
- **D.G.E. 2011**
- **AMENDES de POLICE**
- **BAUX COMMUNAUX**
- **DÉMATÉRIALISATION des MARCHÉS PUBLICS : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL de la SARTHE**
- **TARIF du CIMETIÈRE 2011**

Réf : D-2011-15 - Objet : DÉTERMINATION des TAUX de PROMOTION pour les AVANCEMENTS de GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents "promouvables" c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 Février 2011,

Le Maire propose à l'assemblée, à partir de l'année 2011, de fixer un ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 %.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

-**ADOpte** la proposition ci-dessus.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-16 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Commune 2011 :

Compte	Libellé	D/R	Montant
21318/0164	Travaux raccordement TELECOM Rue de Belleville	D	6.000
1341	DGE	R	13.200
21318	Chalet terrain de boules	D	7.200

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-17 - Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES MAJ. 2

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes d'aides financières formulées par les diverses associations, et étudiées lors de la commission subventions du 18 Février 2011

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- ADSBLB (Don du Sang Bénévole Lucé-Bercé) 200 €

- AÎNÉS RURAUX 90 €

- COMITÉ des FÊTES 1.530 €

Les dépenses sont prévues au Budget Primitif 2011.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-18 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ASSAINISSEMENT -

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Assainissement 2011 :

<u>Compte</u>	<u>Libellé</u>	<u>D/R</u>	<u>Montant</u>
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	R	8.000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	D	8.000,00
2313	Constructions	R	8.000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	D	8.000,00

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-19 - Objet : D.G.E. 2011

Dans le cadre de la dotation globale d'équipement pour l'année 2011, le projet susceptible d'être éligible est :

- Construction des vestiaires du Football,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat, et arrête les modalités de financement suivantes en fonction de l'enveloppe prévisionnelle :

<u>Origine des financements</u>	<u>Montant</u>
Maître d'ouvrage	632.909,69
D.G.E. (20 %)	127.090,31
Total	760.000,00 € TTC

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DGE 2011,
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- **ATTESTE** de l'inscription d'une provision de dépenses en section d'investissement,
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-20 - Objet : AMENDES de POLICE

Dans le cadre des amendes de police pour l'année 2011, le projet susceptible d'être éligible est l'aménagement de la RD 304,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, adopte le projet précité, décide de solliciter le concours du Conseil Général et arrête les modalités de financement suivantes :

<u>Origine des financements</u>	<u>Montant</u>
Maître d'ouvrage	133.244,20 €
Amendes de police (20 %)	26.755,80 €
Total	160.000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre des amendes de police,
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-21 - Objet : BAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de revoir les baux communaux. En effet, les révisions de loyers doivent s'opérer en fonction de l'indice de référence des loyers et non plus de l'indice du coût de la construction.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de réviser les baux communaux (habitation) sur la base de l'indice INSEE des loyers correspondant au 3ème trimestre 2010 (indice 118,70)
- **DIT** que la revalorisation se fera automatiquement chaque 1er Janvier,
- **AUTORISE** le Maire à signer les baux modifiés avec les locataires.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-22 - Objet : DÉMATÉRIALISATION des MARCHÉS PUBLICS : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL de la SARTHE

Afin de répondre aux nouvelles obligations en matière de dématérialisation des marchés publics, les collectivités doivent s'inscrire sur une plateforme de dématérialisation.

Le Conseil Général de la Sarthe propose de mettre gratuitement à la disposition des collectivités intéressées la plateforme Sarthe Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de "téléservices" du Conseil Général de la Sarthe.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-23 - Objet : TARIF du CIMETIÈRE 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les tarifs du cimetière à compter du 1er Mars 2011 comme suit :

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf. : D-2011-24 - Objet : D.E.T.R. 2011

Dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le projet susceptible d'être éligible est :

- Travaux d'éclairage public (dossier unique)

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État, et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	39.089,97
DETR (40 %)	19.643,20
Total	58.733,17

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2011,
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- **ATTESTE** de l'inscription d'une provision de dépenses en section d'investissement,
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

La présente délibération annule et remplace celle réf. : D-2011-19.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Groupe de travail pour finaliser le règlement cimetière est constitué de Pascal DUPUIS, Jarno ROBIL, Joël DESOEUVRE, Marie-Thérèse TRIBALLIER, Thierry LEBERT.
- Prochaine réunion de Conseil Municipal le 1er, 8 ou 15 Avril selon les informations que nous aurons des services fiscaux.
- Repas des Têtes Blanches Dimanche 6 Mars 2011.
- Venue du Président du Conseil Régional, Monsieur AUXIETTE, le Mercredi 23 Février 2011 à 15 H.

La séance est levée à 22:50

MERCIER Nadine

TONDEUX Marie-France

TRIBALLIER Marie-Thérèse

CHARTIER Sylvie

DUPUIS Pascal

DESOEUVRE Joël

ORY Gilbert

ROBIL Jarno

LEBERT Thierry

BREBION Patrice

CHIRON Jean-Pierre

LEONARD Jérôme

BEAUNÉ Olivier

